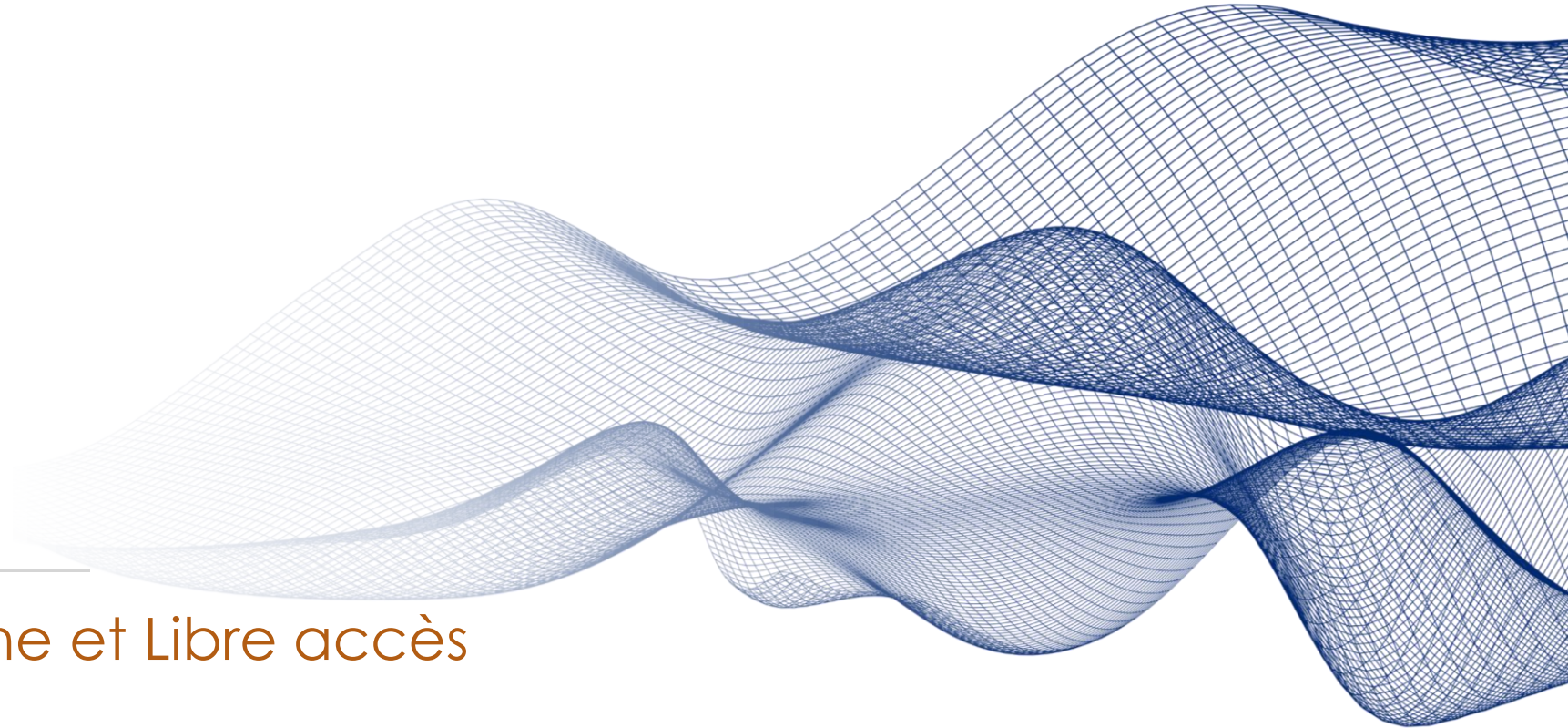




GERAD



Diffusion de la recherche et Libre accès

Juillet 2025

Karine Hébert

GERAD — Responsable de l'édition

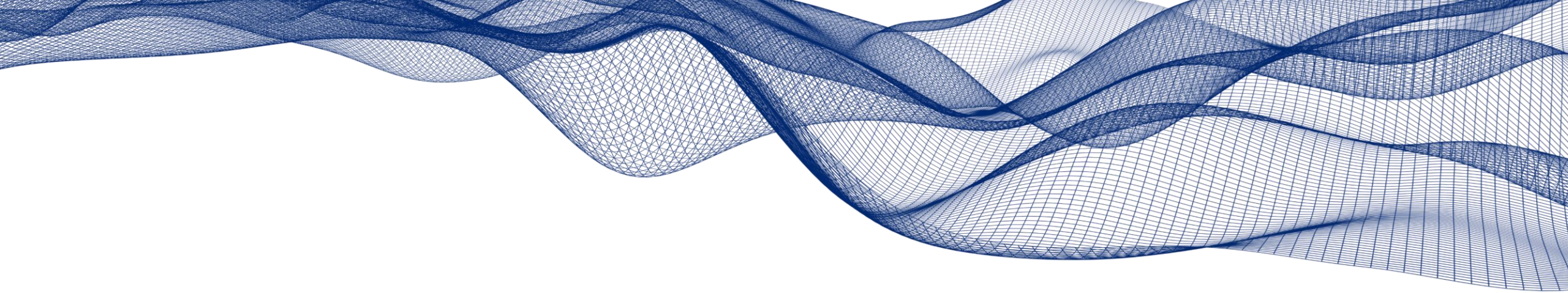
HEC MONTRÉAL

 POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL

 McGill

UQÀM

Fonds de recherche
Nature et
technologies
Québec 



Vérifiez-y le pourcentage de vos publications qui sont en libre accès.

Openalex.org

Vérifiez-y si vous mentionnez le GERAD dans vos affiliations en plus de vos affiliations universitaires.

Libre accès: exigences des organismes subventionnaires fédéraux

Les trois organismes fédéraux de financement (**IRSC**, **CRSNG**, **CRSH**) : Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications (2015). Une nouvelle version de cette politique, dont la version révisée provisoire a été rendue publique, sera mise en œuvre à partir du **1^{er} janvier 2026**.

- Pour l'instant, et jusqu'au **31 décembre 2025**, les titulaires d'une subvention doivent s'assurer que les articles découlant de la recherche financée par les organismes qu'ils publient dans une revue avec comité de lecture sont accessibles gratuitement dans les 12 mois qui suivent leur publication.

Libre accès: exigences des organismes subventionnaires fédéraux (1er Janvier 2026)

Publication examinée par les pairs

1. Libre accès immédiat et licence ouverte

Les titulaires d'une subvention ou d'une chaire financée par l'un des organismes **doivent faire mention de l'appui de cet organisme** dans tous les produits découlant de leur recherche ;

Les titulaires d'une subvention ou d'une chaire financée par l'un des organismes **doivent verser leur article de recherche dans un dépôt institutionnel canadien au moment de la publication**, même si l'article est accessible gratuitement sur le site Web de l'éditeur. La version versée dans le dépôt peut être soit la version de l'éditeur (version publiée) ou le manuscrit d'auteure ou d'auteur accepté (version acceptée pour publication). Elle **doit être déposée en vertu d'une licence ouverte** (Creative Commons ou son équivalent).

Dans les cas où la revue ou l'éditeur interdit aux auteures ou auteurs de déposer la version de l'éditeur ou le manuscrit accepté dans un dépôt au moment de la publication, la version prépublication déposée en vertu d'une licence ouverte sera acceptée comme étant conforme à la présente politique, mais elle devra porter la mention « version non revue par des pairs ».

Libre accès: exigences des organismes subventionnaires fédéraux (suite)

Publication examinée par les pairs

2. Conservation des droits de diffusion

Les organismes ont mis en œuvre une stratégie de non-cession des droits pour faciliter la conformité à la présente politique sans frais additionnels pour les chercheuses ou chercheurs. En acceptant les modalités de leur subvention, les titulaires d'une subvention ou d'une chaire **doivent conserver les droits de diffusion de tout article revu par des pairs qui découle de travaux de recherche financés par l'un des organismes**. Les chercheuses et chercheurs sont invités à informer l'éditeur ou la revue de leurs obligations et droits en vertu de la *Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications* quand ils présentent leur article aux fins de publication. La marche à suivre et un modèle de lettre seront fournis et comprendront un lien menant à la version finale de la politique.

Libre accès: exigences du FRQ

Fonds de recherche du Québec (**FRQ**): Politique de diffusion en libre accès (2019) et Politique de diffusion en libre accès (version révisée en 2022).

- **Bourse des FRQ** : aux publications examinées par les pairs produites (en totalité ou en partie) avec cette bourse par la personne titulaire de la bourse ;
- **Subvention des FRQ pour une infrastructure** (c'est-à-dire pour une équipe, un réseau, un regroupement, un centre ou un institut de recherche) : aux publications examinées par les pairs découlant (en totalité ou en partie) des travaux de l'infrastructure et désignées par celle-ci comme faisant partie du « portfolio de publications en libre accès » de l'infrastructure ;
- **Toute autre subvention des FRQ** : aux publications examinées par les pairs produites (en totalité ou en partie) avec cette subvention par les chercheuses, chercheurs, ainsi que toute personne occupant un « rôle » dans la demande de financement.



Libre accès : exigences du FRQ (version 2022)

Publication examinée par les pairs

1. Libre accès immédiat

Option 1 – En versant dans un **dépôt institutionnel ou disciplinaire (arXiv) qui offre le libre accès immédiat** :

- le manuscrit final accepté pour publication et révisé par les pairs, ou ;
- la version telle que publiée par la revue savante.

Il incombe aux autrices et auteurs de s'informer sur les différentes politiques éditoriales des revues savantes pour déterminer si celles-ci leur permettent d'offrir le libre accès via un dépôt institutionnel ou disciplinaire.

Option 2 – En publiant dans **une revue savante qui offre le libre accès immédiat** à la publication examinée par les pairs via le site Web de la revue savante (ou une plateforme Web diffusant la revue).

Certaines revues savantes demandent aux autrices et aux auteurs de payer des frais de traitement d'articles (aussi appelés frais de publication). Les *Règles générales communes* établissent dans quelle mesure ces frais peuvent constituer une dépense admissible à l'égard d'un octroi des FRQ.

Les options 1 et 2 peuvent être utilisées en même temps.

Libre accès: exigences du FRQ (suite)

Publication examinée par les pairs

2. Licence ouverte

Au moins **une version de toute publication examinée par les pairs** (c'est-à-dire le manuscrit final accepté pour publication et révisé par les pairs ou la version définitive publiée par la revue savante) doit être **diffusée sous licence ouverte**. Pour y arriver, il est possible de choisir l'une ou l'autre des options suivantes :

Option 1 – Diffuser sous licence « Attribution » de Creative Commons (ci-après, « CC BY »). Lorsque les autrices et auteurs sont d'avis qu'il est pertinent de restreindre les modifications à leur publication, ils peuvent plutôt utiliser la licence « Attribution – Pas de modification » de Creative Commons (ci-après, «CC BY-ND »).

Option 2 – Diffuser sous une licence équivalente à CC BY. Lorsque les autrices et auteurs sont d'avis qu'il est pertinent de restreindre les modifications à leur publication, ils peuvent plutôt utiliser une licence équivalente à CC BY-ND.

Il incombe aux autrices et auteurs de s'informer sur les différentes politiques éditoriales des revues savantes pour déterminer si celles-ci diffusent elles-mêmes sous licence ouverte ou leur permettent de diffuser sous licence ouverte.

En résumé

<https://frq.gouv.qc.ca/politique-diffusion-2022/>

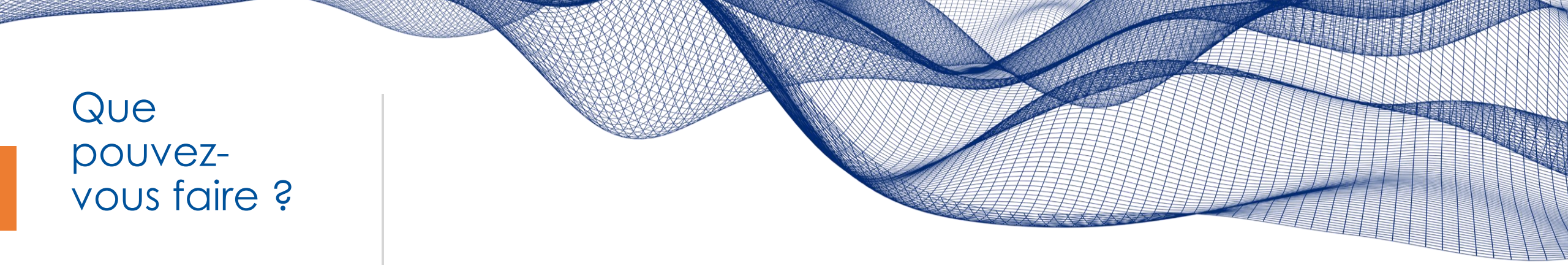
	Voie verte	Voie dorée		Voie diamant	Voie orange	
Type de revue:	Revue à abonnement	Revue en libre accès immédiat	Revue à abonnement	Revue en libre accès immédiat	Revue à abonnement en transformation*	Revue visée par une entente de transformation*
Libre accès immédiat par:	Dépôt institutionnel/ disciplinaire	Site web de la revue	Site web de la revue [§]	Site web de la revue	Site web de la revue	Site web de la revue
Frais de publication:	Aucun frais [‡]	Dépense admissible	Dépense <u>non</u> admissible [§]	Aucun frais	Dépense admissible si le manuscrit est soumis à la revue avant le 1 ^{er} juillet 2025	Habituellement aucun frais [¶]
Type de licence:	Ouverte	Ouverte	Ouverte	Ouverte	Ouverte	Ouverte

* Vise une « revue en transformation » reconnue par la cOAlition S ou une « entente de transformation » documentée par la cOAlition S.

§ L'accès à une publication précise est « débloqué » en payant des frais de publication avec du financement fourni par d'autres organismes que les FRQ.

‡ S'il y a des frais de publication, ils sont une dépense non admissible.

¶ S'il y a des frais de publication, ils sont une dépense admissible si le manuscrit est soumis à la revue avant le 1^{er} juillet 2025.



Que pouvez-vous faire ?

Avant de soumettre...

choisir la revue en tenant compte des exigences des organismes subventionnaires, c-a-d, permettre l'autoarchivage immédiatement des articles acceptés ([arXiv](#) et dépôts institutionnels) et vérifier si une revue publie avec les licences ouvertes exigées.

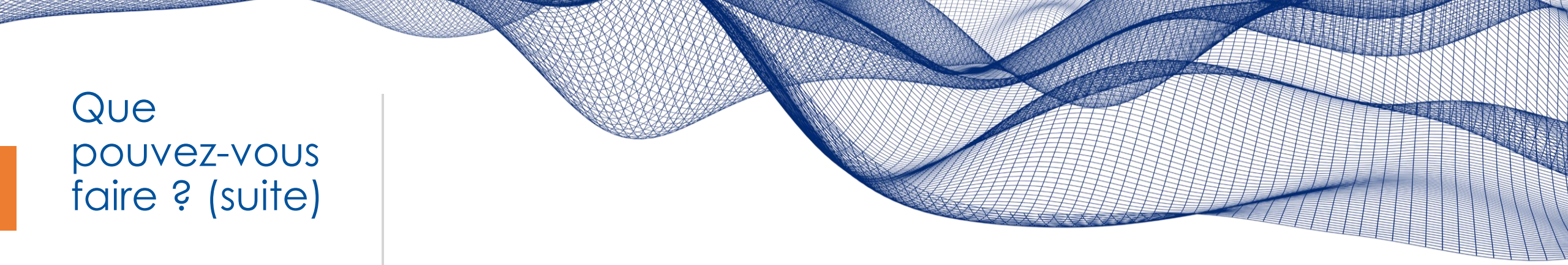
***Open policy finder** recense les politiques d'éditeurs et d'organismes subventionnaires, ainsi que leurs exigences en matière de libre accès. Valider l'information auprès de la revue choisie après consultation.*

*Le **Journal Checker Tool** permet de vérifier la conformité d'une revue au plan S (subvention ou bourse en provenance du FRQ).*

*Le **Répertoire des journaux en libre-accès (DOAJ)** spécifie les licences utilisées par les revues qui publient en libre accès immédiat et permet d'avoir une idée de la gratuité ou des coûts d'une revue et, si tel est le cas, continuer la vérification en lien avec les ententes de votre université avec les éditeurs (APC, voir section « Dépôts institutionnels »).*

***Site web de chaque revue:** les revues indiquent les informations concernant les licences dans les sections comme « Directrices aux auteurs et autrices », « Politique d'édition/publication », « Droits d'auteur », et « Libre accès ».*

***Votre bibliothèque:** les bibliothécaires offrent de l'information et des ressources en lien avec la publication dans les journaux scientifiques.*



Que pouvez-vous faire ? (suite)

Après qu'un article soit accepté...

versez dans votre dépôt institutionnel le manuscrit final accepté pour publication et révisé par les pairs (*postprint*).

Lors de la signature de l'entente de publication...

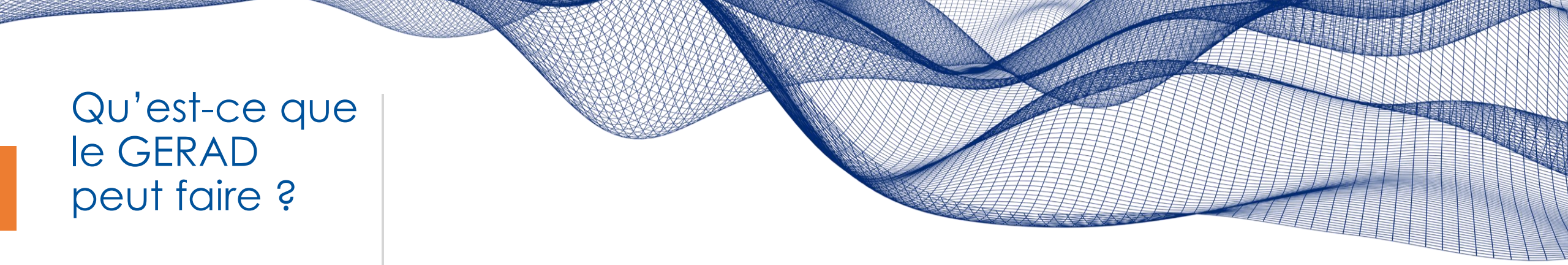
assurez-vous que l'**autoarchivage** (arXiv et dépôts institutionnels) est permis **immédiatement** et assurez-vous qu'il vous est possible d'avoir au moins **une version publiée sous licence CC BY ou CC BY-ND**. Sinon, le demander en joignant l'addenda SPARC à son accord de publication ou négocier les termes en mentionnant à l'éditeur les exigences en matière de libre accès et de licence de son organisme subventionnaire.

Addenda de l'auteur canadien ABRC/SPARC à insérer dans l'entente de publication : [La revue] reconnaît que le chercheur est autorisé à archiver une copie électronique du manuscrit final et évalué par des pairs dans (nom du dépôt). Les manuscrits archivés dans (nom du dépôt) peuvent être offerts en libre accès au public, dans Internet, immédiatement suivant la date officielle de la publication finale dans la revue.

vérifiez **la liste des ententes de votre université avec les éditeurs** sur les frais de publication articles (APC).

Quand on vous demande d'arbitrer un article...

Dans la mesure du possible, choisissez de le faire pour les revue permettant le libre accès en autoarchivage dans les dépôts institutionnels sans embargo.



Qu'est-ce que
le GERAD
peut faire ?

Proposer des formations / rencontres / sur le libre accès et les outils offerts par les différentes bibliothèques universitaire

Sondage et inscriptions.

Rappel aux membres de rendre leurs articles accessibles par le biais des dépôts institutionnels (informations précises par institution) et si cela s'avère nécessaire, fournir une assistance pour l'édition finale de leur article (postprint) pour le rendre admissible au dépôt institutionnel (à condition d'avoir édité au préalable le preprint de cet article).

Diffuser les Cahiers du GERAD (page 1 + adresse web du Cahier) sur [Researchgate](https://www.researchgate.net).

Suivre, recommander et/ou partager les recherches de nos membres diffusées sur [Researchgate](https://www.researchgate.net).

Des suggestions...

Dépôts institutionnels

HEC Montréal

Dépôt institutionnel sur [Reflexion](#) fait par les professeurs lorsqu'il y a soumission d'une publication dans [ZoneRecherche](#) (joindre systématiquement la version révisée sans mise en page de l'éditeur (*postprint*))
libreacc@hec.ca (p. ex. avant de signer entente, etc.)
[Liste des ententes APC](#) (Article Processing Charge)

Polytechnique Montréal

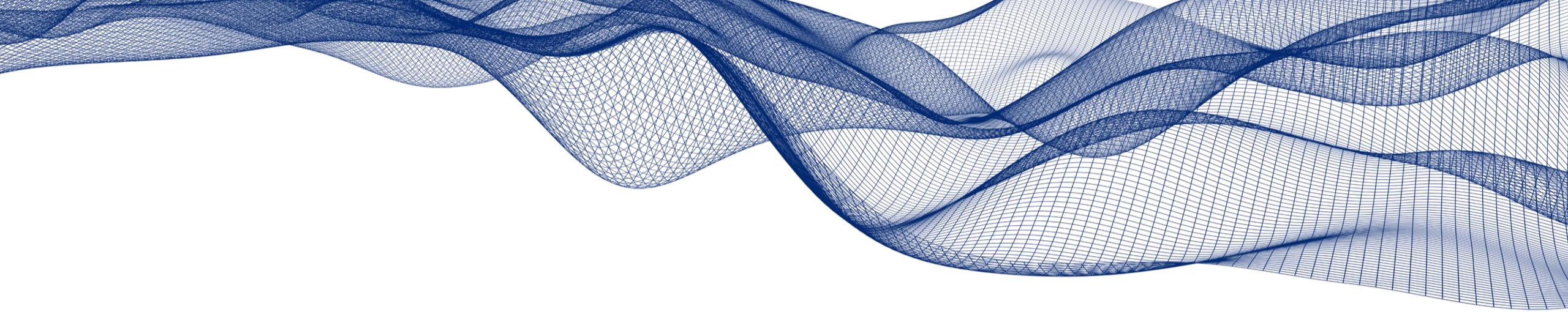
Dépôt institutionnel [Polypublie](#)
[Service de diffusion de la recherche](#) (services-conseils, soutien, etc.)
Guide [Libre accès](#) de Polytechnique Montréal
eabasque@polymtl.ca (Elise Anne Basque)
[Liste des ententes APC](#) (Article Processing Charge)

McGill

Dépôt institutionnel eScholarship@McGill
Information sur le [libre accès](#)
[Aide concernant le libre accès](#)
[Online guide to making your work open access](#)
Droits d'auteurs (alexandra.kohn@mcgill.ca)
libre accès (robin.desmeules@mcgill.ca)
[Liste des ententes APC](#) (Article Processing Charge)

UQAM

Dépôt institutionnel [archipel](#)
[Service de la recherche et de la création de l'UQAM](#) (services-conseils, soutien, etc.)
Information sur le [libre accès](#)
[Guides sujets](#)
Pour toute question : libreacc@uqam.ca ou archipel-admin@uqam.ca
[Liste des ententes APC](#) (Article Processing Charge)



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !